

cruauté fondamentale de cette notion d'assistance sociale. Je trouve tout à fait incompréhensible parfois que le gouvernement du Canada qui se targue de connaître les besoins de la population canadienne, se contente de demander aux membres du Parlement de rentrer chez eux après l'adoption d'une pareille mesure ravis d'avoir noblement agi pour leurs commettants. Certes, j'aimerais rentrer chez moi et rendre visite aux gens qui vivent dans la partie nord de l'île de Vancouver. J'aimerais toutefois rentrer chez moi et leur parler en me sentant fier d'être un membre du Parlement canadien. Or je ne me sentirai pas très fier si cette mesure qui fait si peu pour les personnes âgées est tout ce que je pourrai leur apporter.

● (9.30 p.m.)

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettra-t-il une question? A-t-il l'intention d'appuyer cette mesure ou de voter en faveur de son rejet?

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, voilà une de ces questions candides que le ministre des Transports aime tant à poser. A mon tour je lui poserai une question.

L'hon. M. Pickersgill: J'attends votre réponse.

M. Barnett: Le ministre des Transports sera-t-il fier de rentrer chez lui à Bonavista-Twillingate et de dire à ses commettants que c'est tout ce que le Parlement canadien peut faire pour les vieillards de Bonavista-Twillingate?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, monsieur l'Orateur, je serai fier de dire qu'il n'y a au monde aucun pays qui traite avec autant de générosité ses citoyens âgés que le Canada, tout le monde le sait ici et l'hypocrisie d'en face ne le cachera pas.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, la déclaration que le ministre des Transports vient de faire est fausse.

M. Douglas: Et il le sait.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pickersgill: Nommez le pays qui fait plus pour ses vieillards que le Canada.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Les deux députés auraient-ils l'obligeance de s'asseoir? Le député de Cap-Breton-Sud a demandé la parole pour un rappel au Règlement.

M. MacInnis: Je partage l'opinion du député de Comox-Alberni (M. Barnett). La déclaration du ministre des Transports (M. Pickersgill) est contraire à la vérité car le ministre des Transports ne peut pas se rendre chez lui à Bonavista.

L'hon. M. Starr: Il n'y a pas de maison.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Ce serait peut-être le moment approprié d'informer le député de Comox-Alberni que son temps est expiré.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement...

Des voix: Règlement.

M. Barnett: Tout juste avant le rappel au Règlement, j'ai dit que la déclaration du ministre des Transports était fausse et j'aimerais que la Chambre m'accorde le temps de dire en quelques mots pourquoi à mon avis sa déclaration est contraire à la vérité. Je puis le faire en deux minutes.

L'hon. M. Pickersgill: De quel pays s'agit-il?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Comox-Alberni demandait-il à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce qu'il poursuive ses remarques?

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Côté: Non.

M. l'Orateur suppléant: Il n'y a pas de consentement unanime.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'aurais peut-être pas pris part au débat actuel, n'était-ce de certains événements survenus aujourd'hui. Jusqu'à aujourd'hui, et même au cours de la journée, j'étais tout à fait satisfait des déclarations des députés du parti conservateur concernant notre intérêt pour ce bill et notre désir de voir son application amplifiée, grâce à une mesure législative parallèle, afin que les bénéficiaires de la pension de vieillesse du pays puissent recevoir quelque secours. Mais là la question que lui a posée aujourd'hui le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), pour savoir s'il présenterait une nouvelle mesure législative en vue de porter la pension des vieillards de \$75 à \$100 par mois, le premier ministre a répondu d'une façon brusque—par un «non» bien sec. S'il nous avait laissé entendre qu'il songeait à présenter une nouvelle mesure législative ou qu'il ferait honneur à sa promesse électorale à l'endroit des vieillards du pays au cours de la session